

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

EXERCICE
1965



CNEP

Photo de la couverture : l'agence V,
90, avenue du Général-Leclerc, Paris (14^e).

avis

Le COMPTOIR NATIONAL
D'ESCOMPTE de PARIS

rappelle aux porteurs de ses parts bénéficiaires
et de ses parts de fondateur qu'il reçoit
et conserve en dépôt dans les caisses
de son Siège social ou de ses agences,
à titre *entièrement gratuit*,
les parts bénéficiaires nominatives
et les parts de fondateur nominatives
ou au porteur.

Les porteurs de parts bénéficiaires
et de parts de fondateur
ont le plus grand intérêt à profiter
de cette facilité qui leur permet d'encaisser
automatiquement, sans frais, leur coupon
dont le montant est porté au crédit
de leur compte ou tenu à leur disposition.

Conception - Edition

Photographies

Impression

Editions du Tambourinaire

Louis Bouchery, E. d. T., C.N.E.P.

Chaix-Desfossés-Néogravure

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

capital : 90 millions de Francs

r.c. seine n° 55 b 11.103 - n° b.f. 49

**Rapport adressé par le
Conseil d'Administration à la
Commission de Contrôle
des Banques**

**BILANS
au 31 Décembre 1965
Comptes de
profits et pertes**

**RAPPORTS
de MM. les
Commissaires**



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTION GÉNÉRALE

CENSEUR

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. BIZOT Henry, Président.
FARNIER Charles, Administrateur, Président Honoraire.
GAUSSEL Georges, Administrateur, Président Honoraire.
CELIER Pierre, Administrateur.
DAVEZAC Henry, —
GONON Maurice, —
LANDAIS Georges, —
LATAPIE André, —
LEVARD Georges, —
POMPEY Georges, —

MM. SADRIN Jean, Directeur Général.
THOMAZEAU Yves, Directeur Général Adjoint.
LLEWELLYN Gérard, Directeur Général Adjoint.

M. GUITARD Henri.

MM. BOUVIER André.
NALPAS Marcel.

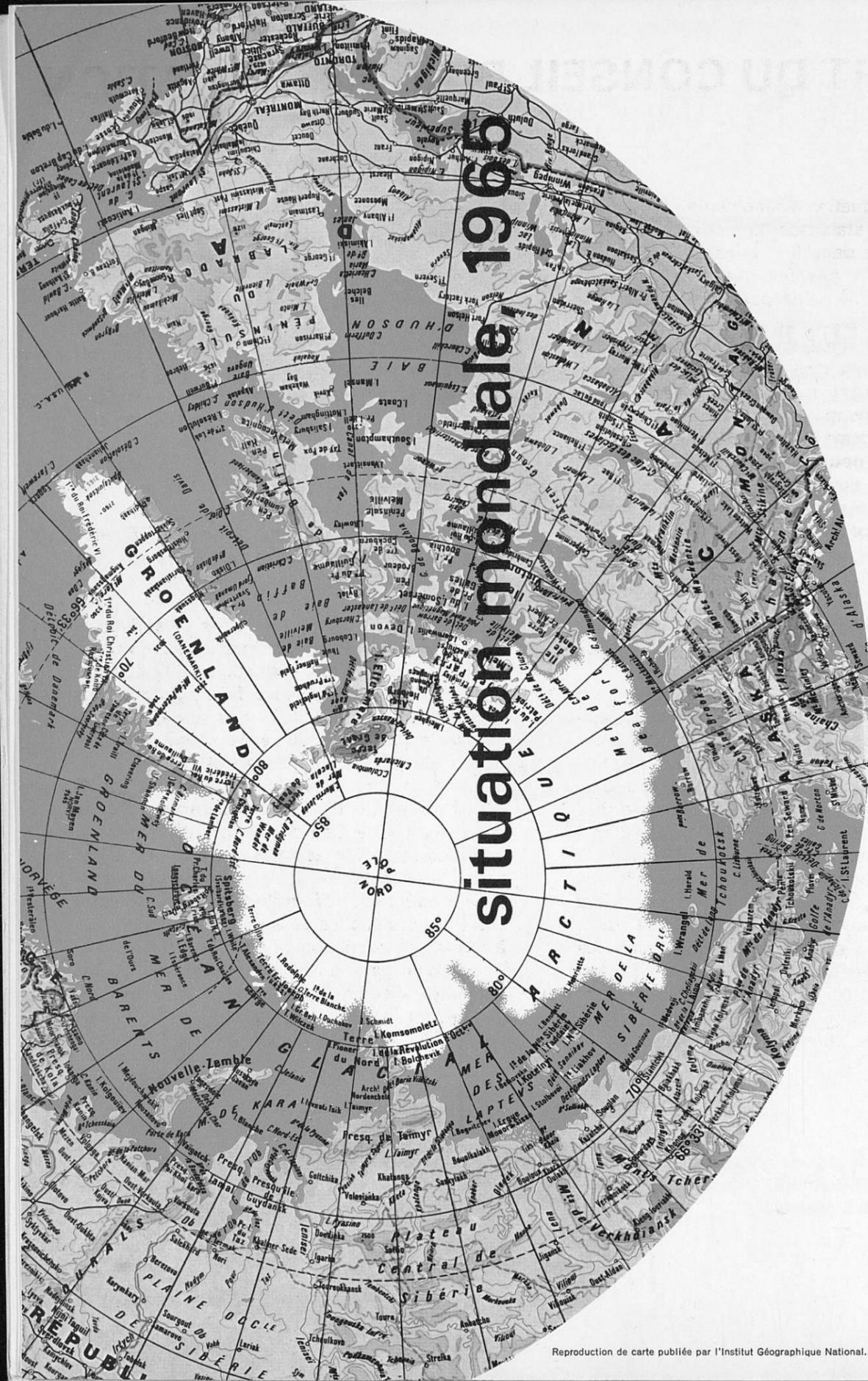
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 1965, la situation économique s'est, d'une façon générale, stabilisée. Les prix des denrées alimentaires ont dans leur ensemble enregistré un repli qui n'a pas favorisé l'évolution des nations en voie de développement productrices de ces denrées ; les cours des matières premières sont par contre restés dans l'ensemble très fermes et, dans les pays industriels, l'expansion s'est poursuivie à une cadence il est vrai modérée. Les échanges mondiaux ont connu une progression. Le système international des paiements a fait l'objet de nouvelles discussions qui n'ont encore abouti à aucune réforme. Sur le marché des changes, certaines devises ont été discutées et il est bien peu d'États qui ne luttent aujourd'hui contre un retour de l'inflation. La hausse à peu près générale du taux de l'argent, tant à court terme qu'à long terme, paraît avoir été la caractéristique essentielle de l'année dans le domaine financier.

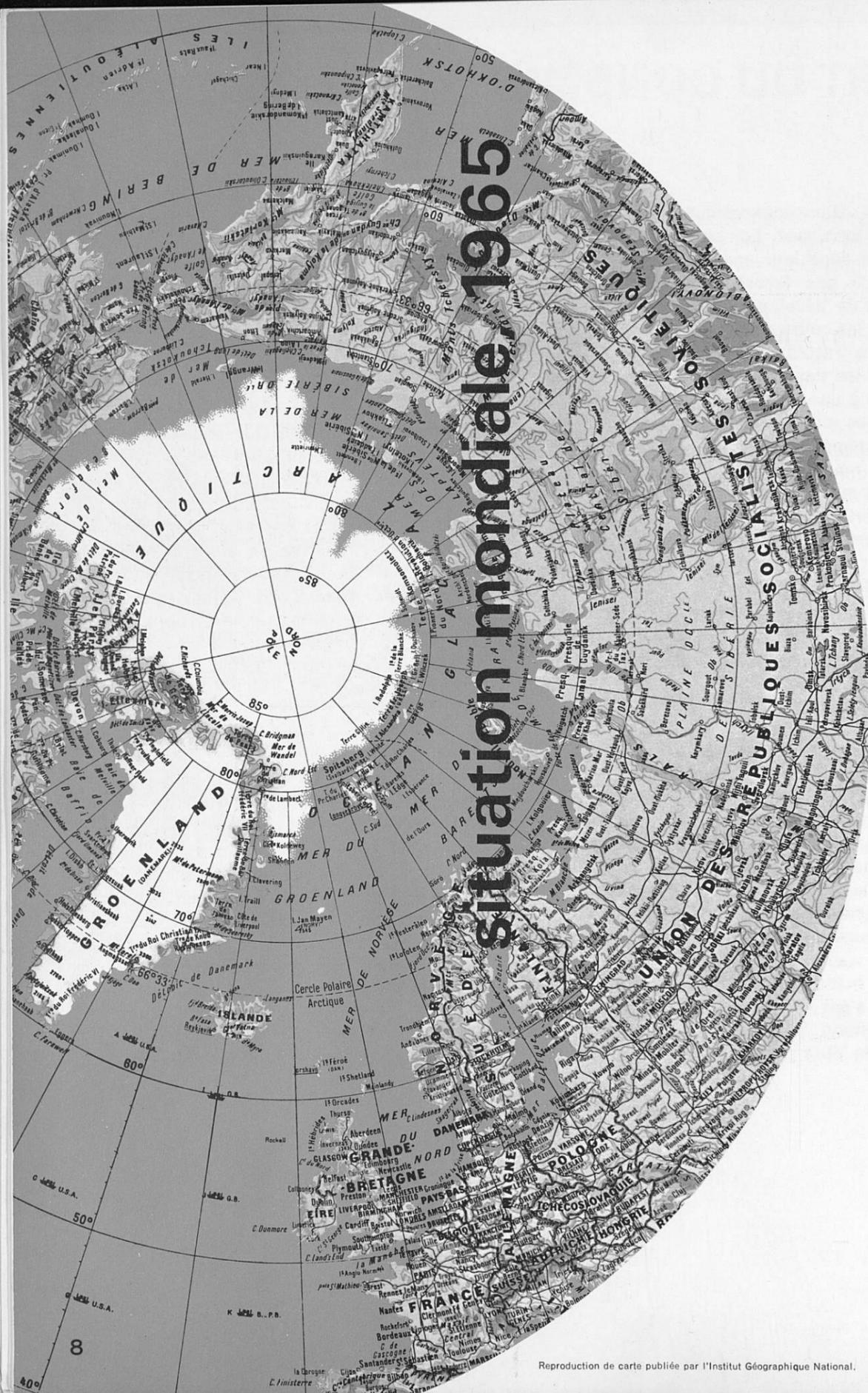
Le développement constant des affaires est resté le premier objectif de l'économie des États-Unis. Des investissements privés plus importants, la croissance du crédit à la consommation, l'intensification des besoins militaires, le vote d'un budget nettement orienté vers la dépense, des mesures de détente fiscale ont contribué à amplifier ce mouvement, qui a permis de diminuer encore le chômage, mais a eu sur les prix une influence plus grande qu'au cours des années dernières. Le Gouvernement a exercé une action modératrice en s'opposant au relèvement des prix de certaines matières industrielles. Le Federal Reserve System s'est préoccupé lui aussi de cette évolution. Il a obtenu l'accord des banques pour une restriction de leurs crédits à l'extérieur, mais

les industries n'ont pas ralenti leurs investissements nouveaux à l'étranger, payés désormais en partie par le produit d'opérations financières réalisées sur les marchés européens. Ces mesures ont permis de résorber à concurrence de moitié le déficit de la balance des paiements. La réduction eut été plus importante si l'excédent des échanges commerciaux n'avait fléchi d'un quart. La liquidation par certains pays européens d'une partie de leurs réserves de change en dollars a contribué à porter les sorties d'or à leur montant maximum depuis cinq ans. En fin d'année une augmentation des taux, faisant suite à celle intervenue à la même époque de l'année précédente, a eu sur le marché monétaire une influence plus grande qu'en 1964 et les conditions du crédit ont marqué un net renchérissement.

En Grande-Bretagne, la situation a été dominée par le souci de défendre la monnaie. Les relèvements de taxes et les restrictions de crédit ont limité la demande intérieure, favorisant ainsi les exportations, de telle sorte que le déficit commercial a pu être diminué de moitié. Mais en raison du rôle international de la place de Londres, la livre a subi des assauts qu'amplifiaient encore les besoins des autres pays de la zone sterling ; le Gouvernement a dû recourir à une aide étrangère accroissant ainsi ses engagements en or et en devises. La détente qui a suivi a permis de réduire le taux de l'escompte. Les Pouvoirs publics se sont attachés à assurer à terme une reprise cohérente des affaires par l'étude d'un plan de développement, qui devrait permettre d'augmenter le revenu national et d'atténuer le déficit extérieur. L'Association européenne de libre échange a poursuivi ses efforts



Reproduction de carte publiée par l'Institut Géographique National.



Reproduction de carte publiée par l'Institut Géographique National.

vers la réalisation de l'union douanière en décidant une nouvelle baisse de 10 % des droits de douane sur les produits industriels.

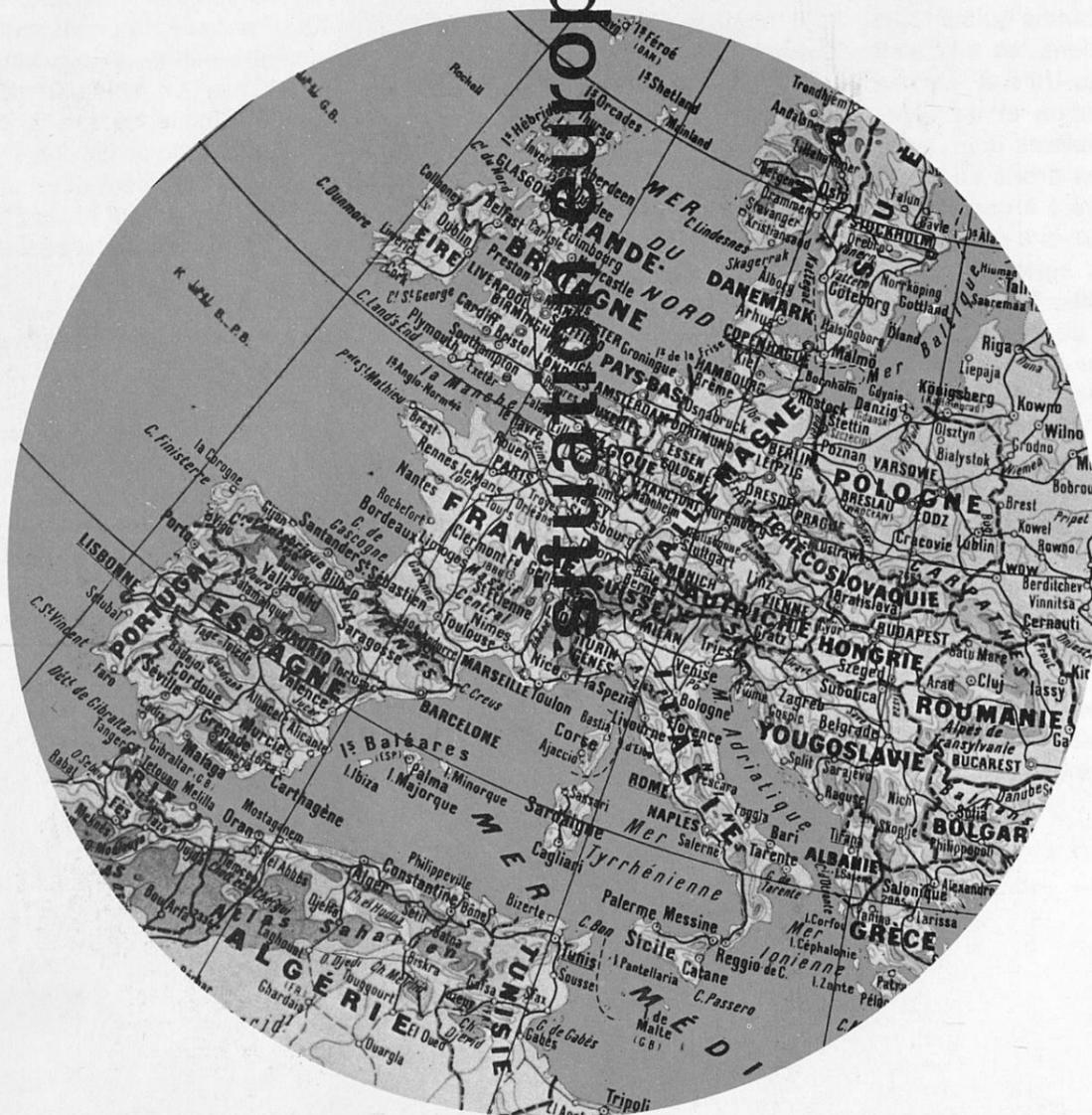
La Communauté économique européenne a traversé une crise. Un désaccord est survenu entre les pays membres sur le financement de la politique agricole commune et les négociations, interrompues à partir du 30 juin, n'ont pas été reprises avant la fin de l'année. Néanmoins, des résultats positifs ont été acquis. La protection du marché des fruits et légumes a été renforcée tandis qu'était définie la position à défendre dans les discussions commerciales avec les États-Unis à Genève. Le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole a effectué ses premières interventions. Un nouvel abaissement des droits de douane de 10 % a été également opéré à compter du 1^{er} janvier 1966, ramenant ceux-ci à 40 % du tarif de référence pour les produits agricoles et à 20 % pour les produits industriels. La Communauté a pris un certain nombre de mesures témoignant de son souci de renforcer ses relations avec les pays tiers. Ses échanges extérieurs se sont d'ailleurs de nouveau développés et le déficit a fléchi de moitié par rapport à 1964. Les réserves publiques de change des pays du Marché commun se sont réduites, mais cette diminution s'est accompagnée d'un relèvement de leurs avoirs auprès du Fonds monétaire international. L'évolution de la situation de chacun de ces pays a été toutefois loin d'être uniforme.

L'essor de la République fédérale allemande a conduit celle-ci à la pleine utilisation de ses capacités de production tant en moyens matériels

qu'en main-d'œuvre, malgré de persévérants efforts d'investissement et un afflux continu de travailleurs étrangers. Cette activité a été orientée surtout vers la satisfaction des besoins intérieurs dont la pression était d'autant plus grande qu'elle était favorisée par des réductions d'impôts et par l'accroissement des dépenses publiques. La hausse des prix s'est poursuivie, les importations ont progressé beaucoup plus rapidement que les exportations, entraînant une profonde diminution de l'excédent des échanges commerciaux. Une recrudescence des installations étrangères et des emprunts des entreprises nationales à l'extérieur ont seuls permis à la balance des paiements de conserver un solde bénéficiaire. C'est au mois d'août qu'une hausse du taux de l'escompte, succédant à celle de janvier, est intervenue pour freiner un mouvement devenu préoccupant. Le Gouvernement fédéral et les États sont entrepris d'adopter pour 1966 une politique budgétaire rigoureuse.

La situation aux Pays-Bas a présenté un certain nombre de points communs avec celle de l'Allemagne. La hausse des salaires a continué. Les prix ont monté sous l'effet de l'accroissement rapide de la consommation intérieure, elle-même encouragée par la réduction des impôts directs, les dépenses des administrations et une politique de construction intensive de logements. Mais, à l'inverse de ce qui s'est passé en Allemagne, la balance du commerce extérieur s'est améliorée grâce au développement des exportations, tandis que la balance des paiements, faute d'appuis exceptionnels, s'est détériorée. L'année nouvelle paraît devoir être marquée par une action modératrice du Gouvernement.

Européenne, 1965



Reproduction de carte publiée par l'Institut Géographique National.

En Italie, l'activité économique, déprimée en 1964, s'est redressée dès le début de l'année grâce à de meilleures récoltes. Elle a trouvé un aliment dans les commandes des administrations et des services publics plus que dans les dépenses des sociétés privées. La hausse des prix et des salaires a été plus faible que l'année précédente. Les résultats du commerce extérieur se sont améliorés et l'excédent de la balance des paiements a plus que doublé. Le marché a bénéficié de liquidités abondantes dont l'État a pu profiter.

En Belgique, la hausse du coût de la vie et des salaires a été appréciable; les prix de gros sont restés stables et la réduction des marges bénéficiaires des entreprises a limité les dépenses d'équipement. L'expansion de la production industrielle, plus lente qu'en 1964, n'a pu être maintenue que grâce au progrès des ventes à l'étranger; l'excédent des échanges commerciaux n'a cependant pas compensé le recul des mouvements de capitaux.

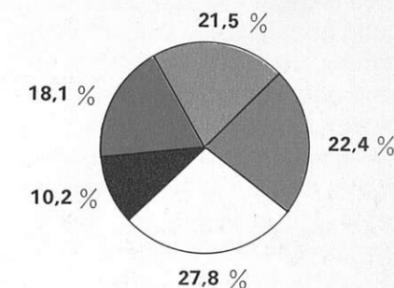
En France, la politique de stabilisation a été poursuivie et le Gouvernement a pris les mesures nécessaires pour que celle-ci puisse, en dépit des embarras temporaires qu'elle devait obligatoirement imposer à certains, se traduire en définitive par un équilibre durable de l'activité économique et financière. Une légère réduction de la consommation, le gonflement des stocks, le ralentissement des investissements ont marqué le premier semestre; quelques contrats de stabilité ont permis le rajustement de certains prix industriels, qui ont néanmoins peu varié dans l'ensemble. Bien que le salaire minimum garanti ait été relevé deux fois, la progression des rému-

Evolution des échanges commerciaux à l'intérieur de la Communauté

en milliards de dollars sur la base des valeurs d'importations

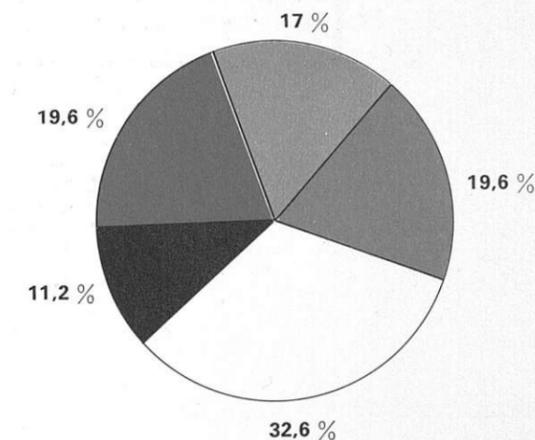
1958

6,79



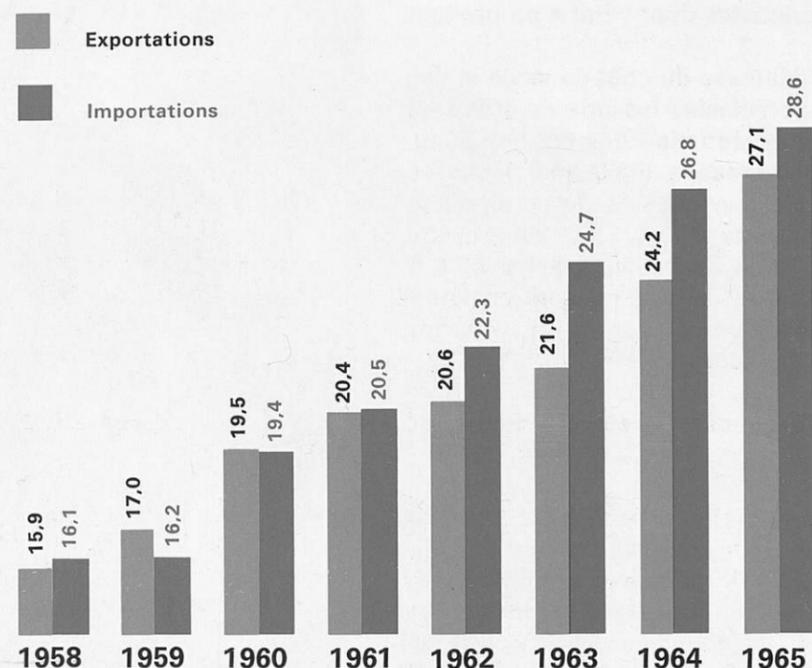
1965

20,41



**Evolution
des échanges commerciaux
entre la Communauté et les pays tiers**

en milliards de dollars



nération a été plus faible que l'an passé et la hausse du coût de la vie a été pour la deuxième année consécutive inférieure de moitié à celle de la période antérieure à l'application du plan de stabilisation. Le pays a bénéficié en fin d'année d'une situation améliorée.

Les revenus de l'agriculture paraissent être restés stationnaires. Mais le déséquilibre menace de s'aggraver entre certaines productions dont le surplus est exporté à perte et d'autres dont le déficit ne peut être comblé que par des importations coûteuses et, à plus long terme, par une élévation des prix. Les difficultés rencontrées dans la mise en place du Marché commun agricole n'ont pas contribué à détendre le climat d'inquiétude qui règne dans les milieux ruraux.

L'industrie a enregistré pendant la première partie de l'année un ralentissement qui a fait place, à partir de l'été, à un net redressement. Les Charbonnages de France ont limité leur extraction, tandis qu'ils s'orientaient davantage vers le traitement des produits de la distillation de la houille. L'industrie pétrolière a atteint deux ans plus tôt qu'il n'était envisagé les niveaux les plus optimistes. Malgré une forte avance, la production d'électricité est restée en deçà des prévisions. Celle des sociétés sidérurgiques, chargées d'un lourd endettement, n'a que très légèrement fléchi, mais n'a pu être écoulée, surtout sur les marchés extérieurs, qu'à des prix peu satisfaisants. Les progrès du bâtiment, des matériaux de construction et de la chimie ont dans l'ensemble continué. La construction automobile a connu une reprise qui, lente d'abord, s'est accentuée au cours du deuxième semestre. D'au-

tres secteurs ont subi des dépressions. Les fabricants de biens d'équipement ont manqué de commandes, cependant que la situation était souvent difficile pour les textiles et les autres biens de consommation. Les industries alimentaires se sont développées à un rythme mesuré. Soucieuses d'accroître une rentabilité jugée insuffisante pour leur permettre de devenir concurrentielles sur les marchés internationaux, les sociétés industrielles ont continué sur une échelle toujours plus grande la politique de regroupement commencée dans les années antérieures.

La faiblesse de l'activité commerciale des derniers mois de 1964 s'est d'abord maintenue mais les achats ont repris au printemps et l'expansion a été finalement comparable à celle de l'exercice précédent. Le volume de nos échanges extérieurs s'est accru. Le malaise qui a été constaté dans certaines industries et qui a freiné leurs importations de matières premières et de demi-produits a incité les entreprises à étendre leurs débouchés, notamment en Allemagne fédérale et aux États-Unis. La balance commerciale se solde par un excédent réel au 31 décembre. Après un remboursement anticipé de diverses dettes, les réserves d'or et de devises atteignent 27 milliards de francs et dépassent de près de 7 % celles de l'année 1964 sans avoir eu pour origine principale des investissements étrangers.

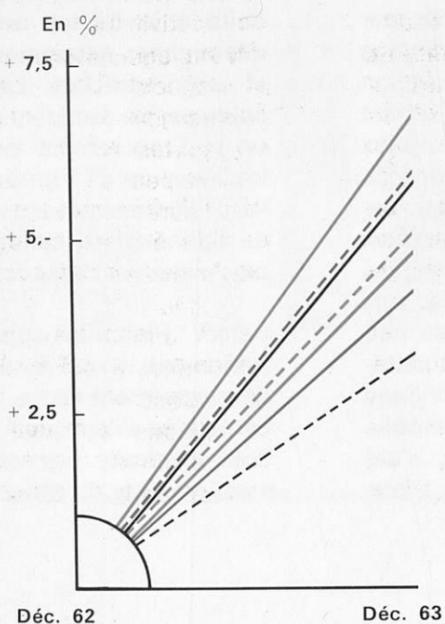
Le V^e Plan a été approuvé en fin d'année par le Parlement. Il ouvre de vastes perspectives au développement de l'activité économique, qui sera caractérisée par une meilleure productivité et dont les fruits permettront d'assurer, avec des améliorations d'ordre culturel et social, l'accrois-



France, 1965

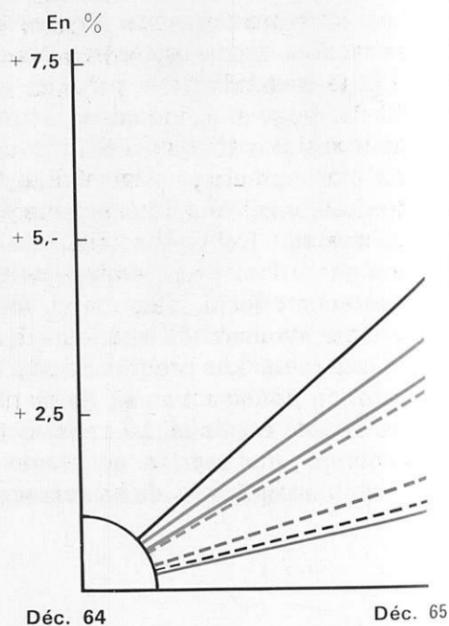
Reproduction de carte publiée par l'Institut Géographique National.

Evolution des prix de détail avant et après le Plan de stabilisation



Hausses enregistrées

-----	Indice général
-----	Aliments et boissons
-----	Habitation
-----	Hygiène et soins
-----	Transports
-----	Habillement et linge
-----	Distraction et divers



Déc. 63/Déc. 62 Déc. 65/Déc. 64

5,1%	2,8%
4,9%	3,-%
6,-%	4,4%
6,7%	3,5%
4,3%	1,1%
3,4%	1,2%
6,-%	1,5%

sement des revenus individuels. Mais il requiert pour son succès un recours élargi à l'épargne, qui devrait donc être moins dirigée que par le passé vers la satisfaction des besoins du Trésor. Ceux-ci seraient limités par la persistance de l'équilibre du budget général, l'assainissement de la situation financière des collectivités locales et de certains organismes publics autonomes. Le V^e Plan repose sur la nécessité d'encourager la formation et la nouvelle orientation de l'épargne. Avant même son adoption un certain nombre de mesures sont intervenues dans ce sens.

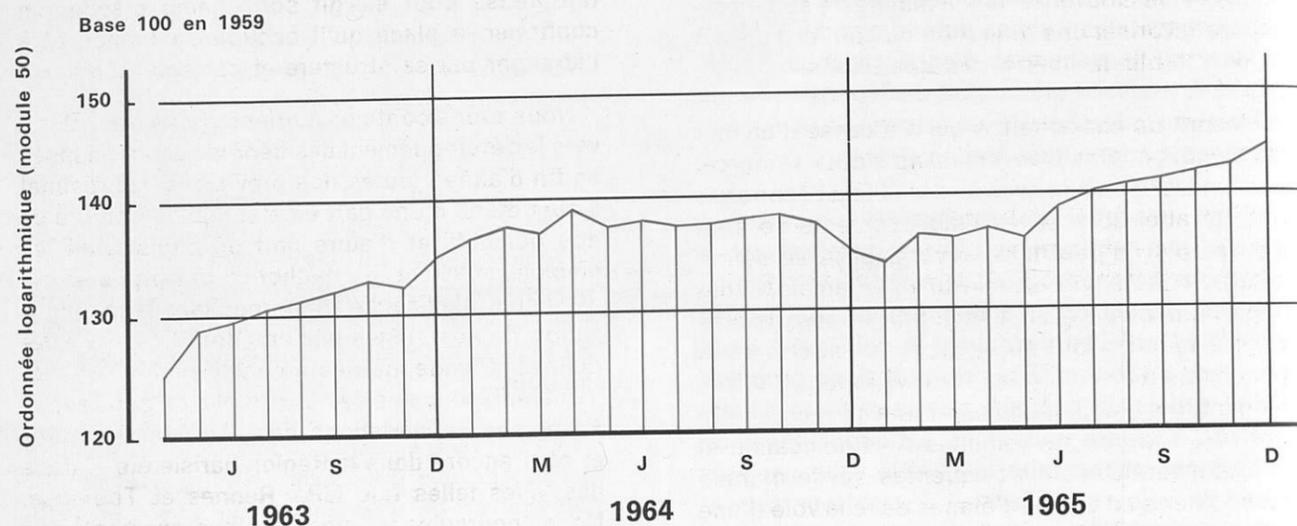
Il est essentiel de faciliter le financement interne des entreprises. Celles-ci n'arrivent à consacrer qu'une trop faible part de leurs profits, souvent fléchissants, à leur équipement et les difficultés qu'elles éprouvent à cet égard n'ont pas paru s'atténuer. Elles doivent donc procéder à des appels de capitaux que la réforme fiscale cherche à rendre plus aisés. La suppression de la taxe complémentaire avait déjà valu aux porteurs de valeurs mobilières d'encaisser depuis le 1^{er} janvier 1965 des revenus assortis d'un crédit d'impôt égal à la retenue à la source opérée par les sociétés distributrices. De nouvelles mesures, qui entreront progressivement en vigueur à partir de 1966, vont encore améliorer leur situation : les actionnaires ayant leur domicile ou leur siège en France ne supporteront plus aucune retenue à la source ; bien plus, leurs dividendes seront majorés d'un avoir au moyen duquel l'État leur remboursera la moitié de l'impôt sur les sociétés ayant frappé les bénéfices distribués. De tels avantages, qui augmenteront le rendement des valeurs françaises, devraient rendre plus attractifs les placements en actions. En fin d'année

d'autres décisions ont de leur côté modifié les modalités d'imposition applicables à l'épargne qui s'investit en valeurs à revenu fixe. Elles répondent d'abord à un souci de simplification et d'équité en faisant disparaître les dispositions préférentielles dont bénéficiaient certains collecteurs de capitaux : dorénavant et, sous réserve d'une seule exception qui a été maintenue en faveur des caisses d'épargne mais qui reste strictement limitée au plafond existant déjà, le même régime s'appliquera aux intérêts des placements à revenu fixe quel qu'en soit le débiteur, qu'il s'agisse de l'État, de collectivités publiques, de banques ou d'émetteurs privés. En outre, les créanciers pourront choisir entre l'impôt sur le revenu des personnes physiques et un prélèvement forfaitaire de 25 % au prix duquel ils seront libérés de toute autre taxation et de toute déclaration.

Ces diverses mesures, jointes au redressement de l'activité que nous avons signalé, ont permis d'enrayer en fin d'année le mouvement de recul qui affectait depuis tant de mois les cours de la Bourse mais n'ont pas suffi à effacer totalement les pertes réalisées sur un marché qui est demeuré peu actif. Les émissions d'actions ont été inférieures à celles de 1964. Les placements de valeurs à revenu fixe ont par contre sensiblement augmenté et l'État a tenu à tirer parti de l'intérêt nouveau porté aux obligations pour émettre lui-même un emprunt dont le bénéfice a été réservé au financement de certaines industries à un taux avantageux. Ainsi se trouvent rassemblées les conditions techniques d'une reprise qui pourrait intervenir dès que la situation économique et surtout la confiance dans l'avenir le justifieront.

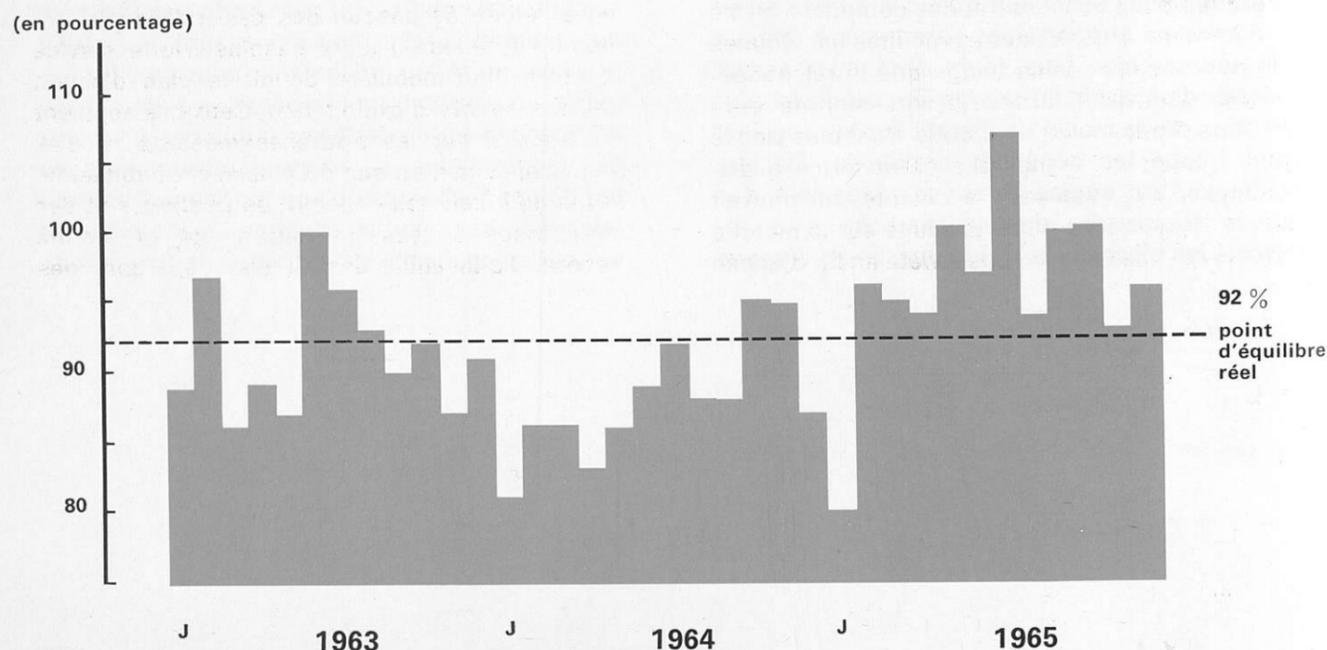
Indice de la production industrielle

corrigé des variations saisonnières et de la quatrième semaine de congés payés



Taux de couverture des importations par les exportations

France Pays hors Zone Franc



Les règles qui gouvernent le crédit et la monnaie ont, elles aussi, été assouplies et la Banque de France a pu adopter une politique moins rigoureuse. Le plancher des certificats et le coefficient de trésorerie ont été l'un et l'autre abaissés. Le taux de l'escompte a diminué d'un demi-point en avril et le Gouvernement a manifesté son intention de favoriser une réduction du coût de l'argent et de rétablir la liberté des conditions.

L'esprit de concurrence qui n'a cessé d'animer les banques s'en trouvera sans doute renforcé. Les limitations apportées aux crédits à l'économie ont été atténuées et les établissements se sont trouvés placés devant la responsabilité de définir eux-mêmes leur politique. Plus que jamais, il leur appartient d'apprécier l'évolution et les risques de la situation, tout en participant davantage au financement des dépenses d'équipement. L'allongement des crédits à moyen terme conjugué avec une limitation des possibilités de mobilisation et des interventions plus fréquentes sur le marché immobilier sont autant d'étapes dans la voie d'une transformation de l'épargne liquide qui répond à une nécessité et prend une importance encore difficile à déterminer.

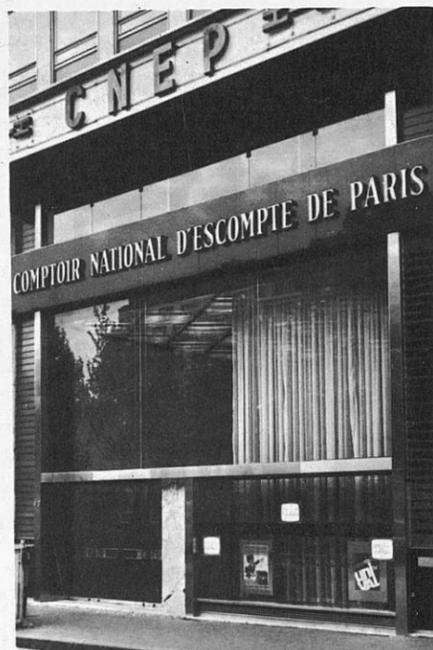
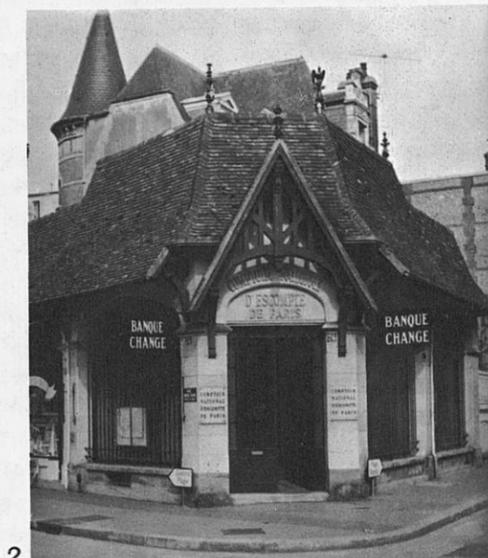
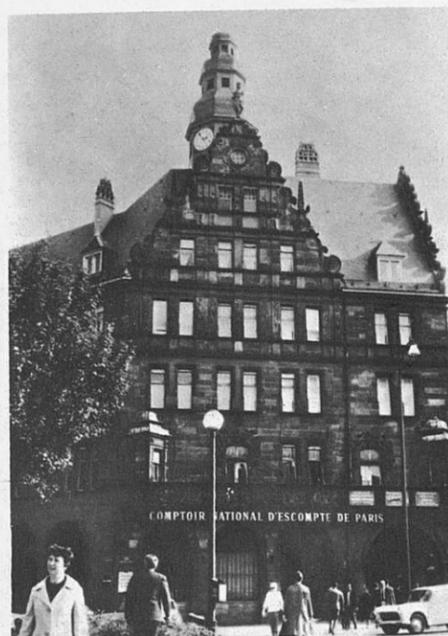
Certes, le développement des comptes spéciaux, des bons de caisse et des comptes à terme tend à limiter le chiffre des exigibilités immédiates des banques, en même temps que le ralentissement de l'activité retarde la progression de leurs emplois. Toutefois, les banques n'ont plus trouvé l'appui de prêts étrangers à court terme à des conditions raisonnables; la détente qui pouvait être attendue ne s'est pas produite sur le marché monétaire et celui-ci n'a pas reflété en fin d'année

l'allégement dont la baisse du taux de l'escompte semblait montrer la voie.

Notre établissement a tenu à utiliser au maximum les facilités qui lui étaient offertes par la législation et par une politique monétaire moins rigoureuse pour élargir son champ d'action et confirmer la place qu'il occupe en France et à l'étranger par sa structure et par son crédit.

Nous avons continué à orienter tous nos efforts vers le développement des dépôts qui ont dépassé en fin d'année toutes nos prévisions. Ce résultat a été obtenu d'une part en étendant le nombre de nos guichets et d'autre part en choisissant les emplacements et les méthodes qui procurent le maximum d'efficacité. Sans négliger la modernisation de nos sièges anciens dont l'aspect extérieur et la tenue intérieure constituent le complément indispensable de notre publicité, nous avons accru nos implantations dans les zones rurales et plus encore dans la Région parisienne et dans des villes telles que Lille, Rennes et Toulouse. Nous poursuivons ainsi méthodiquement une politique de création de bureaux légers dans les grands centres de population.

Aux catégories nouvelles de clients que nous y rencontrons, nous offrons ce qui nous paraît, après étude de chacun des cas individuels, répondre le mieux à leurs besoins. Notre service d'Information mobilière définit le plan d'action de nos agents d'exploitation. Ceux-ci s'appuient maintenant sur les nouvelles mesures fiscales pour conseiller, en sus du placement habituel en titres de l'État, des collectivités publiques et des entreprises privées qui ont atteint un chiffre record, l'utilisation des livrets d'épargne, des



1. Agence de Metz.
2. Agence de Deauville.
3. Agence de Mulhouse.
4. Agence U, 49, avenue des Champs-Élysées, Paris (8^e).

bons, des comptes à terme et des comptes d'épargne-logement. Ainsi doit progressivement se former parmi les jeunes une clientèle qui renouvellera dans les années futures la classe disparue des rentiers si gravement atteinte par tant d'années d'inflation. Unival, la Sicav fondée par notre établissement, constitue l'un de nos meilleurs moyens de pénétration. Elle a mis en paiement un premier dividende que la composition très variée de son portefeuille a permis de fixer à un chiffre intéressant. Son cours a monté alors que les indices généraux étaient en baisse, et, en fin d'année, les fonds recueillis dépassaient 100 millions de francs répartis entre plus de 30.000 actionnaires.

Libéré de la contrainte de la réglementation du crédit, mais respectueux des consignes de modération données par l'Institut d'émission, notre établissement a accru ses concours à l'économie dans toute la mesure compatible avec le développement de ses dépôts. Sans se départir des règles de prudence dont l'expérience montre toujours la nécessité, il a traité avec de particuliers égards, et en tenant compte notamment de leur aspect social, les problèmes souvent difficiles que soulevaient la reconversion ou la situation exposée de certaines affaires. En liaison avec notre filiale, l'Union pour le crédit à l'industrie nationale (Ucina), nous avons tout particulièrement aidé celles de nos relations qui désiraient réformer et moderniser les structures de leurs exploitations. Par ailleurs, nous sommes intervenus de plus en plus largement dans le financement de logements neufs et de matériel agricole. Nous avons ainsi sensiblement accru nos opérations à moyen terme réescomp-

tables au Crédit national et au Crédit foncier, tout en facilitant les augmentations de capital qui en constituaient le complément nécessaire.

Notre département étranger a obtenu des résultats satisfaisants dans l'action qu'il a entreprise pour accroître ses relations avec nos correspondants. Les dépôts que ceux-ci maintiennent sur nos livres ont sensiblement augmenté. Nous avons, avec cinq autres grandes banques françaises, souscrit au capital et participé à la gestion de la Société française pour le financement du commerce international (Sofinter). Cette société a pour objet de faciliter les exportations françaises de biens d'équipement et de biens de consommation.

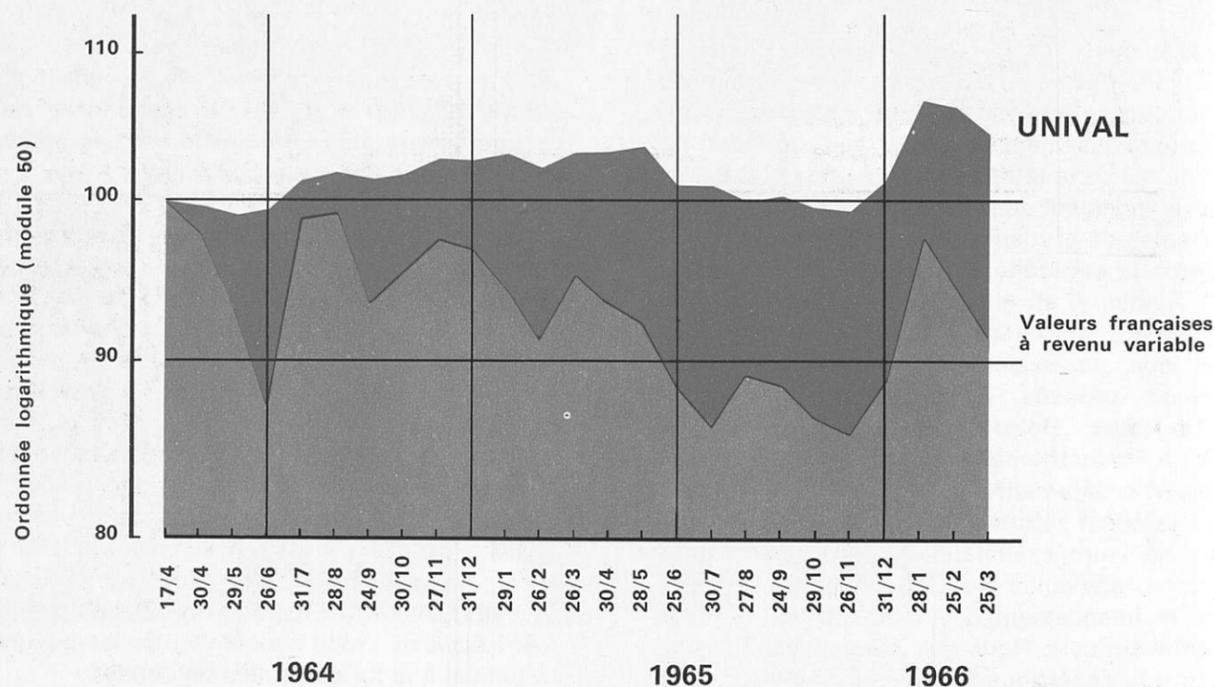
Notre établissement s'est enfin attaché à affirmer encore la position exceptionnelle qu'il occupe depuis plus d'un siècle par ses établissements dans les cinq continents.

Notre agence de Londres, qui fêtera son centenaire en 1967, s'emploie toujours à prêter son concours aux négociations initiées par nos agences de la zone sterling, tout en finançant les entreprises françaises installées en Angleterre. Ses opérations sont en net développement et elle a amélioré ses profits en dépit de l'ambiance qui a prévalu cette année et qui l'a obligée à conserver une très grande liquidité.

Notre agence de Bruxelles, créée en 1903, a accru ses bénéfices grâce à un renforcement exceptionnel de ses dépôts, et ceci bien que les restrictions de crédit n'aient été abolies que partiellement à la fin du printemps dernier.

**Evolution de l'indice
des prix des actions UNIVAL
et des cours des valeurs françaises
à revenu variable**

en fin de mois
base 100 le 17 avril 1964



Agence M,
87, avenue Kléber, Paris (16e).

Nos agences de Calcutta et de Bombay, dont la première a été ouverte en 1862, représentent seules en Inde le réseau bancaire français. Elles continuent à jouer de ce fait avec notre pays un rôle d'intermédiaire que la crise économique sévissant en Inde a rendu cette année particulièrement difficile et nécessaire. Elles ont maintenu leur activité à un niveau comparable à celui de 1964.

L'Australie continue à se développer rapidement. Nos agences de Sydney et de Melbourne constituent jusqu'à présent les seuls sièges de banques étrangères pratiquement installées en Australie. Ouvertes en 1880, elles ont poursuivi leur expansion et leurs résultats sont en progression, malgré les dépenses résultant de la création d'une nouvelle agence à Brisbane. Ce siège, dont les débuts sont encourageants, se tiendra à la disposition des sociétés françaises qui s'intéressent aux recherches minières et pétrolières dans sa région.

Nos dix agences de Madagascar, dont la plus ancienne remonte à 1885, ont réussi, dans le cadre de la nouvelle Banque malgache d'escompte et de crédit, à accroître encore leurs affaires et ont permis à cet établissement, dont nous partageons la propriété et la gestion avec le gouvernement malgache, de terminer son premier exercice social avec des résultats satisfaisants. Elles se préparent à participer activement au programme de développement économique de la Grande Ile.

Nos deux agences de Tunisie, créées en 1894, ont été apportées il y a trois ans à la Banque

d'escompte et de crédit à l'industrie en Tunisie (B.E.I.T.) créée en association avec la Banque industrielle de financement et de crédit et Morgan Guaranty Trust Company. La B.E.I.T. a consolidé ses profits malgré l'ambiance difficile résultant des mesures prises pour défendre la monnaie.

Notre agence d'Alger, créée en 1958, a maintenu sans heurts une exploitation bénéficiaire.

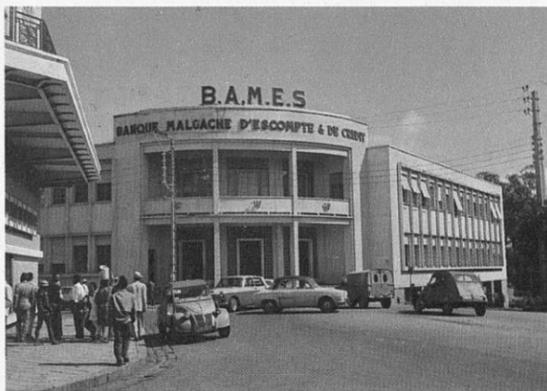
La French American Banking Corporation, fondée en 1919 par notre établissement qui en partage actuellement la propriété avec deux co-participants français, réalise, avec plus de 100 millions de dollars de dépôts, des résultats substantiels.

CNEP



Agence de Londres.

BAMES, à Tananarive.



Nos représentations en Argentine et au Brésil ont, de leur côté, affirmé notre présence sur le continent sud-américain.

Nos cadres successifs ont conduit notre établissement sans dommages à travers les crises, grâce à une politique de hardiesse et de prudence conjuguées; ils méritent, par leur formation comme par leurs résultats, toute notre reconnaissance. Leur valeur s'est manifestée dans le développement de l'exploitation, mais aussi par la qualité de la technique avec laquelle ils ont sans cesse perfectionné les méthodes de travail de notre établissement.

Notre essor a été aussi grandement facilité par le dévouement et la conscience professionnelle de tout notre personnel auquel nous tenons à rendre un hommage particulier. Nos agents ont, comme l'an dernier et dans les mêmes proportions, bénéficié de deux augmentations de salaires, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre. Au cours des sessions du comité central d'entreprise, nous avons, avec plaisir, retrouvé le même esprit de collaboration constructive et le même souci de voir progresser notre établissement. Les œuvres sociales gérées par le comité, notamment la cantine et les colonies de vacances, demeurent toujours très appréciées.

Le bilan qui est analysé par nos commissaires aux comptes a été établi avec toute la prudence qui est dans nos traditions.

La totalité des acquisitions d'immeubles, de



Agence de Bruxelles.

meubles et de matériel, toutes les dépenses d'installation et d'aménagement relatives tant à notre siège social qu'à nos agences ont été amorties ainsi que la fraction des créances reconnue douteuse.

Le poste immeubles et mobilier, au bilan, a diminué du montant de l'annuité d'amortissement des immobilisations réévaluées en 1962 et des cessions de l'exercice 1965.

Le portefeuille-titres figure au bilan pour un montant très inférieur à sa valeur réelle.



Agence de Sydney.



Notre trésorerie n'a pas cessé d'être parfaitement liquide.

Compte tenu des frais généraux et des charges de toute nature, amortissements et dotations aux comptes de provisions, notre compte de profits et pertes présente un solde créditeur de F 6.034.552,56. Ce montant comprend tous les résultats obtenus aussi bien par nos sièges de France que par ceux de l'étranger.

Après déduction de l'intérêt minimum de 3 % garanti par l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par la loi du 17 mai 1946, soit F 352.887,39 correspondant à une attribution de F 0,6759 au profit de chacune des 522.100 parts bénéficiaires non amorties, il reste à répartir un solde de F 5.681.665,17 auquel nous vous proposons de donner les affectations suivantes, conformément à l'article 26 de nos statuts :

— à la réserve statutaire : 5 % de F 5.681.665,17	F	284.083,26
— aux parts bénéficiaires, en supplément du minimum d'in- térêt garanti : F 1,3241 par part pour porter le total de l'attri- bution à F 2 brut, soit	F	691.312,61
— aux actions appartenant à l'État	F	4.275.000 »
— au Conseil d'administration	F	50.000 »
— aux parts de fondateur	F	41.263,95



Agence de Bombay.



1. Agence du Havre.

2. Agence de Beaune.

3. Agence de Saint-Quentin.

Le montant net du coupon, pour les parts bénéficiaires, s'élèvera à F 1,76 et l'avoir fiscal à F 0,24.

Les droits des 15.076 parts de fondateur restant en circulation ont été calculés conformément aux dispositions des articles 40 et 41 des anciens statuts visés au paragraphe premier de l'article 26 des nouveaux statuts.

Un dividende brut de F 2,7371 reviendra à chacune de ces parts. Son montant net s'élèvera à F 2,41 et le crédit d'impôt sera de F 1,21.

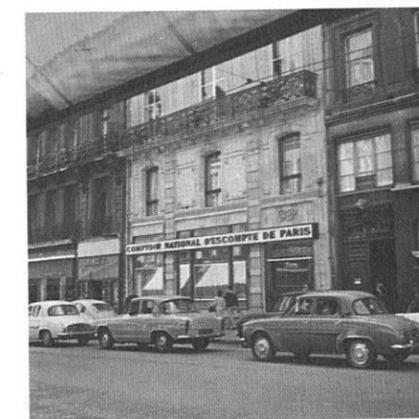
Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi 65-566 du 12 juillet 1965 les dividendes versés à l'État, au titre des trois derniers exercices se sont élevés à F 3.150.000 en 1962, F 3.250.000 en 1963, enfin à F 4.050.000 en 1964.

Pour ces mêmes années, les coupons payés aux porteurs de parts de fondateur ont atteint :

- 1962, F 1,85 ouvrant droit à un crédit d'impôt de F 0,44 soit au total F 2,29
- 1963, F 1,94 ouvrant droit à un crédit d'impôt de F 0,47 soit au total F 2,41
- 1964, F 2,15 ouvrant droit à un crédit d'impôt de F 0,68 soit au total F 2,83

Il restera un reliquat disponible de F 340.005,35 qui s'ajoutera au report à nouveau des exercices précédents, lequel passera de F 2.765.782,13 à F 3.105.787,48.

Agence de Rouen.





1



2



3

1. Succursale, place de l'Opéra, Paris (2^e).
2. Agence de Montrouge,
3. Agence de Lyon.

EXERCICE 1965

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MESSIEURS,

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1965, nous avons l'honneur de rendre compte de l'exécution de notre mandat de commissaires aux comptes, mandat qui a été renouvelé par arrêté de M. le Ministre des Finances et des Affaires Économiques en date du 6 octobre 1964.

Nous avons procédé, conformément aux prescriptions légales, à de nombreux sondages, vérifications et pointages, tant en cours d'exercice qu'après l'arrêté du bilan, qui nous permettent de vous confirmer que le bilan et le compte de « Profits et Pertes » qui vous sont présentés ressortent bien de la comptabilité sociale régulièrement tenue.

BILAN

Le bilan au 31 décembre 1965, établi conformément aux prescriptions de la Commission de contrôle des banques, présente un total deF 9.690.369.390,94
 contre, en 1964F 8.648.909.531,53
 soit une augmentation deF 1.041.459.859,41

Nous vous signalons ci-après les différences que nous avons constatées sur le bilan précédent :

A L'ACTIF :

Le poste « Caisse, Trésor Public, Banques d'émission » passe de F 168.229.138,96 à F 183.222.758,50. Le poste « Banques et Correspondants » ressort à F 843.184.550,68 accusant une augmentation de F 205.252.051,95.

C'est une augmentation de F 508.245.674,24 qui se dégage du

poste « Portefeuille-Effets » qui passe de F 6.022.079.686,32 à F 6.530.325.360,56.

Le compte « Coupons » présente une augmentation de F 1.786.629,01 étant porté de F 9.309.099,27 à F 11.095.728,28.

Les « Comptes courants » débiteurs sont, à F 1.189.859.343,29 en augmentation de F 133.181.799,91.

L'ensemble des « Avances garanties » présente une diminution de F 7.460.748,74 étant ramené de F 88.113.445,51 à F 80.652.696,77. Les « Avances et débiteurs divers » sont en augmentation de F 154.785.235,24 étant passés de F 132.080.063,54 à F 286.865.298,78.

Les « Débiteurs par acceptations » qui ont leur exacte contrepartie au passif dans le poste « Acceptations à payer » s'élèvent à F 434.205.542,47 contre F 418.037.170,08.

Le poste « Titres » est porté au bilan pour F 46.151.395,70, en diminution de F 186.720,25. Cette différence représente les ventes de l'année diminuées des acquisitions.

Les « Comptes d'ordre et divers » débiteurs s'élèvent à F 67.508.914,37 contre F 50.763.721,85.

Le poste « Immeubles et Mobilier » figure au bilan pour F 17.297.801,54 après déduction de l'annuité d'amortissement au titre de l'exercice 1965.

AU PASSIF :

Les « Comptes de chèques » s'accroissent de F 308.327.506,11 se trouvant ainsi portés à F 3.407.675.139,80. Les « Comptes courants » sont également en augmentation de F 196.839.516,38 et s'inscrivent pour F 2.133.105.291,37.

Il en est de même pour les « Banques et Correspondants » qui

sont portés de F 1.006.042.800,43 à F 1.185.648.358,09. Les « Comptes exigibles après encaissement » sont à F 429.777.347,17 contre F 375.225.847,93.

Les « Crédeurs divers » ressortent à F 611.245.456,79, soit par rapport à l'an dernier, une augmentation de F 70.968.236,30.

Les « Dividendes restant à payer » représentent F 113.796,26 et le poste « Bons et Comptes à échéance fixe » est en augmentation de F 207.609.523,02.

Les « Comptes d'ordre et divers » sont portés à F 152.119.750,23 en augmentation de F 6.566.853,24.

Le poste « Réserves » est porté à F 17.509.678,36 par suite de l'affectation de F 273.081,96 à la Réserve légale.

Le capital social reste fixé à F 90.000.000, sans changement.

Le report à nouveau ressort à F 2.765.782, 13 après affectation de F 335.155,75 sur les bénéfices de 1964.

Hors bilan, les « Engagements par cautions et avals » et les « Effets escomptés circulant sous notre endos » accusent des augmentations respectives de F 204.333.958,83 et F 156.383.453,99, par contre les « Ouvertures de crédits confirmés » accusent une diminution de F 39.800.463,44.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Le compte « Profits et Pertes » accuse cette année, à son crédit, avant l'inscription du solde reporté des exercices précédents, un solde

bénéficiaire de	F	6.034.552,56
contre, en 1964	F	5.825.910,07

Il ressort donc, pour 1965, une augmentation de F 208.642,49

Les provenances de la somme de F 6.034.552,56 sont ainsi exprimées dans le compte « Profits et Pertes », compte tenu des charges, amortissements et provisions :

Exploitation.....	F	4.839.107,70
Portefeuille-titres et participations	F	528.626,80
Immeubles	F	666.818,06
Comme ci-dessus	F	<u>6.034.552,56</u>

Par rapport à 1964, on dégage une augmentation de F 228.484,27 sur le résultat de la branche « Exploitation », de F 61.604,58 pour les revenus des « Immeubles » et une diminution de F 81.446,36 sur les produits du « Portefeuille-titres et participations ».

Comme pour l'exercice précédent, les produits ou revenus du portefeuille-titres et des immeubles ont été affectés d'une quote-part des frais généraux.

Les créances litigieuses ont été amorties intégralement et les créances douteuses ont fait l'objet de provisions justifiées.

Les 842.098 parts bénéficiaires, dont l'origine a été commentée dans le rapport sur le bilan de 1946, se sont trouvées ramenées, après le rachat du 1^{er} janvier 1965, au nombre de 522.100.

Déduction faite de l'intérêt minimum de 3 % alloué à ces parts bénéficiaires par la loi du 2 décembre 1945 et qui s'élève à F 352.887,39,

il reste à affecter un solde de F 5.681.665,17 dont le projet de répartition comporte :

— l'attribution de 5 % au fonds de réserve légale F	284.083,26
— une attribution supplémentaire aux 522.100 parts bénéficiaires non amorties au 31 décembre 1965	F 691.312,61
— attribution aux 900.000 actions au nominal de F 100 chacune propriété de l'État.....	F 4.275.000, »
— attribution au Conseil d'administration	F 50.000, »
— attribution, conformément aux statuts, à chacune des 15.076 parts de fondateur restant en circulation, de F 2,737062.....	F 41.263,95
— report à nouveau	F 340.005,35
Total égal	F <u>5.681.665,17</u>

Le reliquat portera le report à nouveau à F 3.105.787,48.

Nous avons pris connaissance du projet de rapport du Conseil d'administration et vous confirmons les renseignements d'ordre comptable qu'il contient. La répartition des bénéfices qui vous est proposée est conforme à la loi et aux statuts.

En terminant, nous déclarons pouvoir attester la concordance de la comptabilité avec les comptes présentés.

Paris, le 6 avril 1966.

Les Commissaires aux comptes :

A. BOUVIER,
M. NALPAS.



Ensemble électronique « GAMMA 60 ».

Trieuse de chèques magnétiques.



RAPPORT SPÉCIAL des Commissaires aux Comptes

(Article 40 de loi du 24 Juillet 1867.)

Au regard des dispositions réglementaires concernant les articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867, les renseignements que nous croyons devoir fournir sont les suivants :

Les opérations traitées avec une société ou entreprise dont un administrateur du Comptoir National d'Escompte de Paris est propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, nous ont été régulièrement notifiées. Elles ont pour objet l'octroi de facilités de caisse, de crédits sous diverses formes ou de cautions. Elles ont toutes le caractère d'opérations d'une banque avec sa clientèle et ont été réalisées aux conditions habituelles.

Toutes ces opérations ainsi que les crédits consentis à des membres du personnel, non assortis de la garantie prévue par le décret du 28 mai 1946, ont fait l'objet de notifications régulières récapitulées dans un état détaillé que nous avons eu à notre disposition et que nous avons visé.

Paris, le 6 avril 1966

Les Commissaires aux comptes :

A. BOUVIER,
M. NALPAS.

BILANS au 31 Décembre 1965

avant répartition

actif

Caisse, Trésor Public, Banques d'émission	F 183.222.758,50
Banques et correspondants ...	843.184.550,68
Portefeuille-effets	6.530.325.360,56
Coupons	11.095.728,28
Comptes courants	1.189.859.343,29
Avances garanties	80.652.696,77
Avances et débiteurs divers ...	286.865.298,78
Débiteurs par acceptations	434.205.542,47
Titres	46.151.395,70
Comptes d'ordre et divers	67.508.914,37
Immeubles et mobilier	17.297.801,54
Total.....	F 9.690.369.390,94

passif

Comptes de chèques et comptes spéciaux	F 3.407.675.139,80
Comptes courants	2.133.105.291,37
Banques et correspondants	1.185.648.358,09
Comptes exigibles après encaissement	429.777.347,17
Créditeurs divers	611.245.456,79
Acceptations à payer.....	434.205.542,47
Dividendes restant à payer	113.796,26
Bons et comptes à échéance fixe	1.220.168.695,71
Comptes d'ordre et divers	152.119.750,23
Réserves	17.509.678,36
Capital	90.000.000 »
Report à nouveau	2.765.782,13
Bénéfices de l'exercice	6.034.552,56
Total	F 9.690.369.390,94

hors bilan

Engagements par cautions et avals ..F	1.751.041.679,02
Effets escomptés circulant sous notre endos	1.294.850.627,06
Ouvertures de crédits confirmés	471.662.137,51

après répartition

actif

Caisse, Trésor Public, Banques d'émission	F 183.222.758,50
Banques et correspondants ...	843.184.550,68
Portefeuille-effets	6.530.325.360,56
Coupons	11.095.728,28
Comptes courants	1.189.859.343,29
Avances garanties	80.652.696,77
Avances et débiteurs divers ...	286.865.298,78
Débiteurs par acceptations	434.205.542,47
Titres	46.151.395,70
Comptes d'ordre et divers	67.508.914,37
Immeubles et mobilier	17.297.801,54
Total.....	F 9.690.369.390,94

passif

Comptes de chèques et comptes spéciaux	F 3.407.675.139,80
Comptes courants	2.133.105.291,37
Banques et correspondants ...	1.185.648.358,09
Comptes exigibles après encaissement	429.777.347,17
Créditeurs divers	611.295.456,79
Acceptations à payer.....	434.205.542,47
Dividendes restant à payer	5.474.260,21
Bons et comptes à échéance fixe	1.220.168.695,71
Comptes d'ordre et divers	152.119.750,23
Réserves	17.793.761,62
Capital	90.000.000 »
Report à nouveau	3.105.787,48
Total.....	F 9.690.369.390,94

hors bilan

Engagements par cautions et avalsF	1.751.041.679,02
Effets escomptés circulant sous notre endos	1.294.850.627,06
Ouverture de crédits confirmés	471.662.137,51

COMPTES DE PROFITS ET PERTES au 31 Décembre 1965

débit

Attribution aux parts bénéficiaires :	
Intérêts de 3 % soit : F 0,6759 sur 522.100 parts bénéficiaires non amorties (Art. 8 de la loi du 2 décembre 1945).....	F 352.887,39
Solde bénéficiaire net	5.681.665,17
	F 6.034.552,56
Attribution à la réserve statutaire :	
5 % de F 5.681.665,17	F 284.083,26
Attribution aux parts bénéficiaires :	
Attribution supplémentaire F 1,3241 par part	691.312,61
Attribution aux actions transférées à l'État :	
Sur 900.000 actions de F 100	4.275.000 »
Attribution au Conseil d'administration	50.000 »
Attribution aux parts de fondateur, conformément aux statuts, soit F 2,737062 sur 15.076 parts de fondateur restant en circulation.....	41.263,95
Report à nouveau	340.005,35
	F 5.681.665,17

report à nouveau

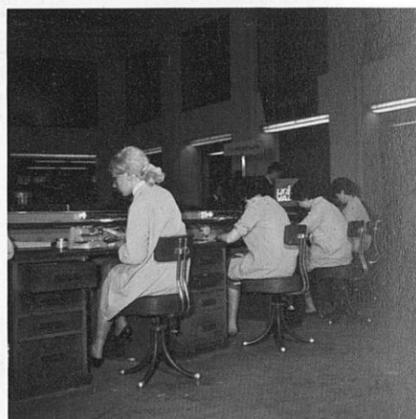
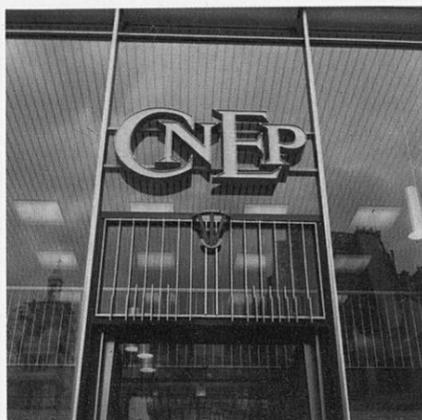
Montant reporté à nouveau	F 3.105.787,48
	F 3.105.787,48

crédit

Bénéfices de l'exercice,	
compte tenu des charges, amortissements et provisions	
— Exploitation	F 4.839.107,70
— Portefeuille-titres et Participations	528.626,80
— Immeubles	666.818,06
	F 6.034.552,56
Solde bénéficiaire net de l'exercice 1965	F 5.681.665,17

report à nouveau

Solde créditeur au 31 décembre 1964	F 2.765.782,13
Report de l'exercice 1965	340.005,35
	F 3.105.787,48



RÉSOLUTIONS

adoptées par la Commission de contrôle des banques dans sa séance du 8 juin 1966

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La Commission de contrôle des banques, conformément aux propositions du Conseil d'administration et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux comptes :

— Approuve les comptes de l'exercice 1965 arrêtés au 31 décembre 1965 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;

— Fixe à F 2 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives du Comptoir National d'Escompte de Paris, par application de l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 mai 1946,

et à F 2,737062 par part le dividende revenant aux parts de fondateur, conformément aux statuts d'origine du Comptoir National d'Escompte de Paris.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts du Comptoir National d'Escompte de Paris :

— L'attribution aux actions du Comptoir National d'Escompte de Paris transférées à l'Etat, d'une somme totale de F 4.275.000 ;

— Le versement au Conseil d'administration d'une somme de F 50.000, à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes, en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 mai 1946.



Administration centrale
14, rue Bergère

Succursale
2, place de l'Opéra

Agences dans Paris

•A. 147, Bd St-Germain.
•B. 55, Rue de Rivoli.
•C. 23, Bd Diderot (gare de Lyon).
•D. 2, Rue Rambuteau.
•E. 16, Rue de Turbigo.
•F. 15, Place de la République.
•G. 2, Rue de Flandre.
VILLETTE, 26, av. Corentin-Cariou.
•H. 2, Rue du Quatre-Septembre.
•I. 80-82, Bd de Magenta.
•J. 19, B^{is} de Strasbourg.
•L. 86, Rue de Cligny.

•M. 87, Av. Kléber.
•N. 35, Av. Mac-Mahon.
•O. 71, Boulevard du Montparnasse.
•P. 2, Boulevard Beaumarchais (pl. de la Bastille).
•R. 53, Bd St-Michel.
•S. 2 bis, Av. des Gobelins.
•T. 2, Bd de Courcelles.
•U. 49, Av. des Champs-Élysées.
•V. 90, Avenue du Général-Leclerc.
•W. 75, Rue St-Lazare (Pl. de la Trinité).

•X. 40, R. du Commerce.
•Y. 113, Fg St-Honoré.
•Z. 2, Pl. St-Augustin.

•AB. 39, Rue de Ménilmontant.
•AC. 14, Rue Bergère.
•AD. 25, Bd Barbès.
•AE. 44, R. La Fayette.
•AF. 199, Bd Voltaire.
•AG. 2, Chaussée de la Muette.
•AH. 47 bis, Avenue Bosquet.
•AJ. 48 bis, r. d'Auteluil.
•AK. 10, Rue de Rome.

•AL. 93, Av. de Villiers.
•AN. 96, Av. Victor-Hugo.
•AP. 1, Pl. Gambetta.
•AR. 2, R. P. Semard (square Montholon).
•AT. 12, Bd Raspail.
•AV. 168, R. de Belleville.
•AY. 44, Rue Etienne-Marcel.
•BA. 6, Av. de Friedland.
•BE. 403, R. de Vaugirard.
•BF. 156, Rue de Tolbiac.
•BG. 6, Bd d'Indochine

Agences en banlieue

Antony.
Argenteuil.
•Arnouville.
Asnières.
Asnières-Bécon.
Aubervilliers.
Bagnollet.
Bobigny.
Bondy.
Bonneuil.
•Bougival.
•Boulogne-Billancourt.
•Bourget (Le).
•Bry-sur-Marne.
Charenton.

Chaville.
•Clamart.
Clichy-la-Garenne.
Colombes.
Courbevoie.
Courneuve (La).
•Eaubonne.
•Elisabethville-sur-Seine.
•Enghien-les-Bains.
Erment.
•Fontenay-aux-Roses.
•Garenne-Colombes (La).

Garches.
Ivry-sur-Seine.
•Levallois-Perret.
Livry-Gargan.
•Mantes-la-Jolie.
•Marines.
Montmorency.
Montreuil-sous-Bois.
•Montrouge.
•Neuilly-sur-Seine.
•Nogent-sur-Marne.
•Noisy-le-Sec.
•Pontoise.
•Puteaux.

Rosny-sous-Bois.
•Saint-Cloud.
Saint-Cyr-l'École.
Saint-Denis.
•St-Germain-en-Laye.
•St-Maur-des-Fossés.
Sarcelles.
Taverny.
•Versailles.
•Vésinet (Le).
Villeneuve-la-Vieillesse.
Vincennes.
Viroflay.
•Vitry-sur-Seine.

Agences à l'étranger

ALGER
•LONDRES
•BRUXELLES
•MONTE-CARLO
•BOMBAY
CALCUTTA
MELBOURNE
•SYDNEY
SYDNEY-PITT STREET
BRISBANE

Représentations permanentes

EN ARGENTINE : Reconquista, 165, BUENOS-AIRES

EN INDE : 19 A, Ratendon Road, NEW-DELHI.

Délégation pour le Brésil, la Bolivie, l'Équateur et le Pérou

SAO PAULO (BRÉSIL), Rua 24 de Mayo, 276.

(•) Agences ayant un service de coffres-forts en location.
(*) Agences fonctionnant périodiquement.
(**) Agences fonctionnant périodiquement.

Agences en France

•Abbeville.
•Abondance.
•Agen.
•Aiguebelle.
•Aigueperse.
•Aigues-Mortes.
•Aiguillon.
•Aire-sur-l'Adour.
•Aix-en-Othe.
•Aix-en-Provence.
•Aix-les-Bains.
•Alban.
•Albertville.
•Albi.
•Alençon.
•Alès.
•Alger.
•Allanche.
•Allasac.
•Ambarès.
•Amberieux-en-Dombes.
•Ambès.
•Amiens.
•Ancenis.
**Andernos-les-Bains.
•Andrezieux.
•Angers.
•Angles (Les).
•Angoulême.
•Annecy.
•Annemasse.
•Annonay.
•Antibes.
•Antrain.
•Anzin.
•Apt.
**Arcachon-Le Moulleau.
•Ardentes.
•Ardes-sur-Couze.
•Argenton-sur-Creuse.
•Arlès.
•Armentières.
•Arnage.
•Arnay-le-Duc.
•Arnèke.
•Arras.
•Ars-en-Ré.
•Arudy.
•Aubagne.
•Auch.
•Aulnay-de-Saintonge.
•Auneau.
•Aurillac.
•Auriol.
•Autun.
•Auxerre.
•Avignon.

•Baccarat.
**Bagnoles-de-l'Orne.
•Bagnols-sur-Cèze.
•Bais.
**Bandol.
•Barbezieux.
•Barbès.
•Barentin.
**Baule (La).
•Bayonne.
•Beaucuire.
•Beaucourt.
•Beaufort-en-Vallée.
•Beaugency.
•Beaumont-de-Lomagne.
•Beaune.
•Beaupréau.
•Beaurepaire.
•Beauvais.
•Beauvais-sous-Matha.
•Belfort.
•Belfort-Place des Vosges.
•Bellac.
•Belvèze-du-Razès.
•Bénévent-l'Abbaye.
**Bénodet.

•Bergerac.
•Bernerie (La).
•Besançon.
•Béthune.
•Beuzeville.
•Béziers.
•Biarritz.
•Bize.
•Bligny-sur-Ouche.
•Blois.
•Boën-sur-Lignon.
•Bolbec.
•Bollène.
•Bollezeele.
•Bordeaux.
•Bordeaux-Barrière-d'Ornano.
•Bordeaux-Chartrons.
•Bordeaux-Victor-Hugo.
•Bordeaux-Capucins.
•Bordeaux-Nouveaux-Abattoirs.
•Bordeaux-Barrière de Toulouse.
•Boulay.
•Boulogne-sur-Mer.
•Boulou (Le).
•Bourbon-Lancy.
**Bourboule (La).
•Bourcefranc.
•Bourg-Achard.
•Bourg-de-Thizy.
•Bourg-en-Bresse.
•Bourges.
•Bourgueil.
•Boussac.
•Branne.
•Brantôme.
•Brassac.
•Brest.
•Briatexte.
•Briquebec.
•Brienne-le-Château.
•Brioude.
•Brive.
•Brizambourg.
•Bruay-en-Artois.
•Brunoy.
•Bruyères.
•Burié.
•Buxières-les-Mines.

Cadillac-sur-Garonne.
•Caen.
•Caen-Demi-Lune.
•Cagnes-sur-Mer.
•Cahors.
•Calais.
•Calvinet.
•Cambo-les-Bains.
•Cambrai.
•Cancale.
•Cannes.
•Capestang.
**Cap Ferret (Le).
•Carcassonne.
•Carmaux.
•Carpentras.
•Carvin.
•Cassel-Gare-Bavinchove.
**Cassis.
•Castelnaudary.
•Castillonès.
•Castillon-la-Bataille.
•Castres.
•Cateau (Le).
•Caussade.
•Cavaillon.
•Caylus.
•Cazaux.
•Celles-sur-Belle.
•Cenon.
•Cercy-la-Tour.
•Céret.
•Chabanais.

*Chablis.
•Chabris.
•Chalonnès-sur-Loire.
•Châlons-sur-Marne.
•Chalon-sur-Saône.
•Chambéry.
•Chambon-Feugerolles (Le).
•Charleville.
•Charly-sur-Marne.
•Chartres.
•Chataigneraie (La).
•Château-d'Oléron (Le).
•Chateaugiron.
•Châteauneuf-sur-Sarthe.
•Châteaurenard.
•Châteauroux.
•Château-Thierry.
•Chatel.
**Châtelguyon.
•Châtelleraut.
•Châtillon-en-Bazois.
•Châtillon-sur-Seine.
•Chaumes-en-Brie.
•Chauny.
•Chef-Boutonne.
•Chelles.
•Chémillé.
•Cherbourg.
•Chéroy.
•Cholet.
•Ciboure.
**Ciotat (La).
•Cirey-sur-Vezouze.
•Clermont-de-l'Oise.
•Clermont-Ferrand.
•Clermont-l'Hérault.
•Clisson.
•Cluses.
•Cognac.
•Colle-sur-Loup (La).
•Compiègne.
•Concarneau.
•Condé-sur-Escaut.
•Condé-sur-Noireau.
•Confolens.
•Conlie.
•Connerré.
•Contres.
•Corbeil.
•Cosne-sur-Loire.
•Cohé-Vérac.
•Coulonges-sur-l'Autize.
•Cour-Cheverny.
•Courçon-d'Aunis.
•Courtenay.
•Courville-sur-Eure.
•Coutances.
•Couternes.
•Coutras.
•Cozes.
•Craponne-sur-Arzon.
•Crau (La).
•Creil.
•Crèvecœur-le-Grand.
•Cros-de-Cagnes.
•Cruzy.
•Culan.

•Duclair.
•Dunkerque.

•Ebreuil.
•Eglise-Neuve-d'Entraigues.
•Eglisottes (Les).
•Elbeuf.
•Epernay.
•Epernon.
•Epinal.
•Esbly.
•Etables.
•Etaules.
•Evian-les-Bains.
•Evreux.
•Excideuil.
•Eymet.
•Eysines.

*Falaise.
•Fegersheim.
•Fère-en-Tardenois.
•Ferté-Bernard (La).
•Ferté-Macé (La).
•Feurs.
•Firminy.
•Fliers-de-l'Orne.
•Fleurance.
•Flotte-en-Ré (La).
•Fontainebleau.
•Fontenay-le-Comte.
•Fontenay-Trésigny.
•Fos-sur-Mer.
•Fouras.
•Fourchambault.
•Fresnay-sur-Sarthe.
•Frontenay.
•Frontignan.

•Gailiac.
•Ganges.
•Gannat.
•Gardanne.
•Gemozac.
•Genillé.
•Gignac.
•Gencay.
•Givors.
•Gonfaron.
•Gourdon.
•Gragay.
•Gradignan.
•Grand-Lucé (Le).
•Graul-du-Roi (Le).
•Graulhet.
•Grenoble.
•Grenoble-Ile Verte.
•Guercy-de-Bretagne (La).
•Guercy-sur-l'Aubois (La).
•Guignes-Rabutin.
•Guignicourt.
•Guîtres.
•Gujan-Mestras.

•Hagondange.
•Haguenau.
•Halluin.
•Hasparren.
•Havré (Le).
•Haye-Descartes (La).
•Haye-du-Puits (La).
•Hazebrouck.
•Hennebont.
•Henrichemont.
•Herbiers (Les).
•Honfleur.
•Hossegor.
•Hourtin.
•Hyères.

•Illkirch-Graffenstaden.
•Isle-en-Jourdain (L').

(•) Agences ayant un service de coffres-forts en location.
(*) Agences fonctionnant périodiquement.
(**) Bureaux de saison.

*Isle-Jourdain (L').
●Issoire.
●Issoudun.

*Jargeau.
●Jarnac.
*Jonzac.
Joué-les-Tours.
*Juan-les-Pins.

Lacaune.
*Laignes.
*Lancey.
*Landerneau.
*Landrecies.
*Langeac.
*Langeais.
*Langon.
*Lannemezan.
*Lanouaille.
●Laon.
*Laroquebrou.
*Lattille.
*Lautrec.
●Laval.

*Lavandou (Le).
*Lavelanet.
*Lempdes.
*Lencloître.
●Lens.
*Lesparre.
*Levroux.
*Lezay.
●Lézinan-Corbières.
●Libourne.
●Ligugé.
●Lille.
Lille-Lomme.
Lille-Mairie.
Lille-St-Maurice.

*Lillebonne.
●Limoges.
●Limoux.
*Lion-d'Angers (Le).
●Lisieux.
*Lisle.
*Lisle-sur-Tarn.
*Livron.
●Loches.
*Lodève.
*Londe (La).
*Longué.
*Lons-le-Saulnier.
●Lonzac.
*Lorient.

*Lorignac.
Lormont.
*Loudun.
* Lourdes.
*Louvesc (La).
●Lude (Le).
●Lunéville.
*Lusignan.
*Lussac-les-Châteaux.
*Luz-Saint-Sauveur.
*Luz.
●Lyon.
●Lyon-Bachut.
Lyon-Brotteaux.
●Lyon-Charpennes.
●Lyon-Croix-Rousse.
●Lyon-Guillotière.
Lyon-Jean-Macé.
Lyon-Marché d'Intérêt National.
Lyon-La Fayette.
●Lyon-Perrache.
Lyon-Vaise.
●Lyon-Villeurbanne.

●Mâcon.
*Magnac-Laval.
●Mans (Le).
*Mans (Le) " Pontlieue ".
*Marans.
●Marmande.
*Marnay.

*Marquise.
*Marseillan.
●Marseille.
Marseille-Belsunce.
Marseille-Blancarde.
Marseille-St-Louis.
Marseille-St-Marcel.
Marseille-République.
*Martigne-Briand.
*Massiac.
*Matha.
●Maubeuge.
*Maubourguet.
●Mauléon-Soule.
*Maur.
*Mauzé-sur-le-Mignon.
●Mayenne.
*Mayet.

●Mazamet.
●Meaux.
*Mehun-sur-Yèvre.
●Melle.
●Melun.
**Menton.
*Mérus.
*Merville.
*Mestle-sur-Sarthe (Le).
●Metz.
*Meung-sur-Loire.
Millau.

*Miramont-de-Guyenne.
*Mirebeau-en-Poitou.
*Monségur.
**Montalivet.
●Montauban.
*Montbard.
Montbéliard.
●Montbrison.
Mont-de-Marsan.
**Mont-Dore (Le).
●Montélimar.
*Montfrin.
●Montgeron.
*Monthureux-sur-Saône.
●Montluçon.
Montmédy.
●Montpellier.
*Montreuil.
*Montsalvy.
*Mortagne-sur-Gironde.
●Moulins.
●Mouy.
●Mulhouse.
●Murat.
*Mussidan.

●Nancy.
Nancy-Carnot.
●Nantes.
Nantes-Duchesse Anne.
●Nantes-Pirmil.
●Narbonne.
*Navarrenx.
*Nay.
**Néris-les-Bains.
*Nérondes.
*Neussargues.
*Neuville-de-Poitou.
●Nevers.
●Nice.
*Nice-Abattoirs.
Nice-Californie.
●Nice-Gorbella.
●Nîmes.
●Niort.
*Nogent-le-Roi.
*Nogent-sur-Seine.
*Nontron.
Notre-Dame-de-Gravenchon.

*Oisemont.
*Ollioules.
●Olonzac.
●Oloron-Sainte-Marie.
*Oradour-sur-Vayres.
●Orange.

●Orléans.
*Ormes (Les).
*Oucques.
*Ouzouer-le-Marché.
Ozoir-la-Ferrière.

*Paimbœuf.
Pallice (La).
*Pardies.
*Patay.
●Pau.
●Pauillac.
*Paulhaguet.
*Pavilly.
●Pellegrieux.
●Péronne.
●Perpignan.
*Pierrelatte.
*Pertuis.
*Peyrehorade.
Plancœt.
*Plouay.
*Podensac.
●Poitiers.
*Poligny.
*Pons.
*Pontault-Combault.
●Pont-Audemer.
●Pont-à-Mousson.
Pont-de-Claix.
*Pontet (Le).
*Pont-Sainte-Maxence.
*Pont-Saint-Espirit.
*Pont-Saint-Pierre.
*Pont-sur-Yonne.
*Pornic.
*Pornichet.
*Port-à-Binson.
*Port-la-Nouvelle.
Port-St-Louis-du-Rhône.
Port-Vendres.
*Pouancé.
*Prades.
*Pré-en-Pail.
*Prémery.
*Privas.
*Pugot-Ville.
●Puy (Le).
*Puy-laurens.

●Quimper.
*Quatre-Routes (Les).
●Quillan.

●Reims.
●Remiremont.
●Rennes.
●Rennes-Maurepas.
●Réole (La).
●Riom.
Ris-Orangis.
●Rive-de-Gier.
●Roanne.
*Roche-Bernard (La).
*Rochechouart.
*Rochefort-sur-Mer.
*Roche-la-Molière.
●Rochelle (La).
●Rocroi.
●Rodez.
*Rognac.
●Romans.
●Romilly-sur-Seine.
*Roquefort-sur-Soulzon.
*Roquemaure.
●Roubaix.
●Rouen.
Rouen-Armand Carrel.
●Rouen-Saint-Sever.
*Rouget (Le).
*Rumilly.

●Saint-Amand-les-Eaux.
*Saint-Ambroix.
*Saint-Anthème.
*Saint-Antonin.

*Saint-Août.
*Saint-Astier.
*Saint-Brévin-les-Pins.
●Saint-Brieuc.
**Saint-Cast.
*Saint-Cast.
●Saint-Chamond.
*Saint-Chinian.
*Saint-Claude.
**Saint-Cyprien-Plage.
Saint-Dalmas-de-Tende.
*Saint-Denis-d'Oléron.
Saint-Dié.
●Saint-Etienne.
●Saint-Etienne-Bellevue.
●Saint-Etienne-La-Terrasse.
*Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

*Saint-Florent-sur-Cher.
*Saint-Florent-le-Vieil.
*Saint-Gaultier.
*Saint-Geniès.
**Saint-Georges-de-Didonne.
*Saint-Georges-d'Oléron.
*Saint-Gervais-les-Trois-Clochers.

*Pons.
*Saint-Hippolyte-du-Fort.
●Saint-Jean-d'Angély.
*Saint-Jean-du-Gard.
●Saint-Junien.
*Saint-Laurent-d'Aigouze.
*Saint-Léger-sur-Dheûne.
●Saint-Lô.
*Saint-Louis.
*Saint-Malo.
*Saint-Médard-de-Guiziers.
Saint-Médard-en-Jalles.
●Saint-Nazaire.
●Saint-Omer.
*Saint-Palais.
*Saint-Paul-de-Fenouillet.

**Saint-Pierre-d'Oléron.
*Saint-Pierre-le-Moutier.
*Saint-Pierre-sur-Dives.
●Saint-Quentin.
*Saint-Rambert-sur-Loire.
*Saint-Romain-de-Colbosc.
*Saint-Saulge.
*St-Savin-sur-Gartempe.
*Saint-Servan-sur-Mer.
*Saint-Sever-sur-l'Adour.
**Saint-Tropez.
*Saint-Vivien-Médoc.
Ste-Geneviève-des-Bois.

*Sainte-Marie-de-Ré.
*Sainte-Sigolène.
●Saintes.
*Saint-Yorre.
*Salindres.
●Sallanches.
*Salles-Curan.
●Salon.
*Samatan.
*Sandouville.
*Sarrancolin.
*Saulieu.
●Saumur.
*Sauveterre-de-Guyenne.
*Sauxillanges.
*Scaër.
Schiltigheim.
*Scionzier.
●Sedan.
●Sées.
*Ségonzac.
●Segré.
●Sens.
Sérémaigne.
●Sète.
●Seurre.
●Sillé-le-Guillaume.
●Soissons.
●Solliès-Pont.
*Sommières.
Sorgues.

**Soulac-sur-Mer.
*Sourdeval-la-Barre.
*Soustons.
*Souterraine (La).
●Strasbourg.
●Strasbourg-Bourse.
*Surgères.
*Sury-le-Comtal.
*Suze (La).

Tain-L'Hermitage.
*Talaudière (La).
Tarare.
●Tarbes.
*Tardets.
*Targon.
*Tartas.
*Tavaux.
*Teil (Le).
*Terrasson.
*Tessy-sur-Vire.
Teste-de-Buch (La).
Thionville.
*Thiviers.
*Thouarcé.
*Tiffauges.
*Tinchebray.
*Tocane-Sainte-Apre.
*Tonnay-Boutonne.
*Tonnay-Charente.
*Tonneins.
●Toulon.
Toulon-Le-Mourillon.
●Toulouse.
Toulouse-Barrière-de-Muret.
Toulouse-Bonnefoy.
Toulouse-St-Aubin.
Toulouse-Minimes.
●Tourcoing.
Tour-du-Pin (La).
●Tours.
●Tremblade (La).
●Trouville.
●Troyes.

*Uzès.

*Vaas.
**Val-André-Pléneuf.
●Valence.
*Valence-d'Agen.
*Valence-d'Albigeois.
●Valenciennes.
*Valauris.
●Vannes.
*Varennes-sur-Allier.
*Vatan.
●Vendôme.
*Verdun-sur-le-Doubs.
*Vernonil-le-Fourrier.
Vernon.
*Vic-Fézensac.
●Vichy.
*Vic-sur-Cère.
*Vic-sur-Seille.
●Vienne.
●Vierzon.
*Vigan (Le).
*Vihiers.
*Villaines-la-Juhel.
*Villandraut.
*Villefort.
Villeneuve-lès-Avignon.
●Villefranche-sur-Saône.
Villeneuve-Saint-Georges.
●Villeneuve-sur-Lot.
*Villers-Bocage.
*Villie-Morgon.
●Vire.
●Vitry.
*Vitry-le-François.
●Voiron.
*Voreppe.
*Voves.

*Wormhoudt.

(●) Agences ayant un service de coffres-forts en location.
(*) Agences fonctionnant périodiquement.
(**) Bureaux de saison.